

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-57 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIERS

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-9-3° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, en particulier ses articles R.131-28-6 et R.131-28-7-7° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général de l'Agence ;
- Vu la délibération n° 2017-23 du Conseil d'administration du 20 juin 2017 portant attribution de compétences à la Commission des Interventions ;
- Vu l'avis de la Commission des Interventions relatives aux propositions d'attribution de subventions et concours financiers soumises à son examen le 25 novembre 2019 ;
- Vu le dossier « Partenariats stratégiques dans le domaine de la connaissance - Évolutions 2020 » de la Commission des interventions du 25 novembre 2019 ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

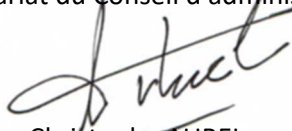
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE UNIQUE :

Le Conseil d'administration approuve l'octroi des subventions et concours financiers tels que détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN

Attribution de subventions et concours financiers – Réunion du Conseil d'administration du 25 novembre 2019

Bénéficiaire	Montant de l'aide attribuée (€)	Objet/intitulé du projet aidé
Office international de l'eau (<i>OIEau</i>)	1 983 060 €	Programme d'action 2019-2021 – Année 2020
Fédération nationale des Chasseurs	2 549 700€	Programme 2019 d'éco-contribution des fédérations de chasse en faveur de la protection et la reconquête de la biodiversité
Régie ODYSSI	830 400 €	Martinique- Conception / réhabilitation des prises d'eau de Duclos et Dumeauzé de l'UPEP de Didier
Régie ODYSSI	850 000 €	Martinique - Réhabilitation des postes de refoulement de la CACEM
Régie ODYSSI	945 000 €	Martinique - Travaux de réhabilitation du réservoir Évêché et de confortement du talus
Régie ODYSSI	1 410 000 €	Martinique - Renouvellement du parc engin et mise en place d'un centre technique de maintenance à la CACEM
Commune de Maripasoula	1 823 570 €	Guyane - Études et travaux pour la création d'une nouvelle prise d'eau sur le Maroni, l'équipement des nouvelles ressources en eau souterraine et pose d'une canalisation de transfert avec passage de l'Inini
Institut national de la recherche agronomique (<i>INRA</i>)	+587 743 €	Programme d'action 2019-2021 – Deuxième phase 2020. Portant le financement global de l'AFB à 1 381 150 €
Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (<i>IRSTEA</i>)	+1 132 505 €	Programme d'action 2019-2021 – Deuxième phase 2020 subvention. Portant le financement global AFB à 2 772 857 €
Bureau de recherches géologiques et minières (<i>BRGM</i>)	1 155 460 €	Programme d'actions 2020
Total	13 237 025 €	